

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à M. Mohamed Ouyedder, directeur de l'administration des moyens, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'industrie, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Rabie Ethani 1426 correspondant au 10 mai 2005.

Mahmoud KHEDRI.

**Arrêtés du Aouel Rabie Ethani 1426 correspondant au 10 mai 2005 portant délégation de signature à des sous-directeurs.**

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 03-136 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie ;

Vu le décret exécutif n° 04-145 du 15 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 5 mai 2004 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 17 Chaâbane 1425 correspondant au 2 octobre 2004 portant nomination de Mme. Djamila Hadjam épouse Bouhaceine en qualité de sous-directrice du personnel au ministère de l'industrie ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Mme. Djamila Hadjam épouse Bouhaceine, sous-directrice du personnel, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'industrie, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés..

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Rabie Ethani 1426 correspondant au 10 mai 2005.

Mahmoud KHEDRI.

Le ministre de l'industrie,

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 03-136 du 21 Moharram 1424 correspondant au 24 mars 2003 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie ;

Vu le décret exécutif n° 04-145 du 15 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 5 mai 2004 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de M. Abdelhakim Messaoudi en qualité de sous-directeur des moyens généraux, au ministère de l'industrie ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à M. Abdelhakim Messaoudi, sous-directeur des moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'industrie, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Rabie Ethani 1426 correspondant au 10 mai 2005.

Mahmoud KHEDRI.